Dénomination : MAZARS GOURGUE

n° de gestion : 2012B00403

n° d'identification : 334 213 790

n° de dépôt : A2012/001938

Date du dépôt : 20/02/2012

Pièce : Procés Verbal du Comité de Direction du 12/12/2011

1002413

1002413

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :
20 NOV 2012
Sous le N° 1938

MAZARS GOURGUE
Société par actions simplifiée
Au capital de 256 114,34 euros
Siège social : 4 rue Paul Valérien Perrin 38170 SEYSSINET PARISET
334213790 RCS GRENOBLE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA PREMIERE REUNION DES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION

L'an Deux Mille Onze,
Le douze décembre
A dix neuf heures

Les membres du comité de direction de la société MAZARS GOURGUE, société par actions simplifiée au capital de 256 114,34 euros, dont le siège social est 4 rue Paul Valérien Perrin 38170 SEYSSINET PARISET, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 334213790 RCS GRENOBLE , se sont réunis à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant procédé à leur nomination consécutivement à la transformation de la Société en société par actions simplifiée, à l'effet de nommer le Président et le Directeur Général de la Société.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :
*Société MAZARS, représentée par son Directeur Général Monsieur Frédéric MAUREL
* Monsieur Alain CHAVANCE
* Monsieur Sylvain DOSSE.
* Monsieur Christophe SUSZYLO

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Christophe SUSZYLO, à la demande des autres membres, préside la séance.

Monsieur Alain CHAVANCE remplit les fonctions de secrétaire.

NOMINATION DU PRESIDENT

Monsieur Christophe SUSZYLO, l'un des membres du comité de direction, prend alors la parole et soumet au comité sa candidature aux fonctions de Président de la Société.

Après en avoir délibéré, le Comité, à l'unanimité des voix de ses membres, nomme pour une durée égale à la durée de la Société, en qualité de Président de la Société :

* Monsieur Christophe SUSZYLO, né le 18 septembre 1966 à GRENOBLE, demeurant Résidence Pré Novel N° 8 38420 LE VERSOUD

Conformément aux dispositions des nouveaux statuts, le Président assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Monsieur Christophe SUSZYLO, reprend alors la parole, remercie le comité de la confiance qu'il veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Président et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Christophe SUSZYLO expose ensuite que, conformément aux dispositions des statuts de la Société, il y a lieu de nommer le Directeur Général de la Société qui l'assistera dans ses fonctions.

Il propose à cet effet au Comité la candidature de Monsieur Frédéric MAUREL

Sur la proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité, à l'unanimité des voix de ses membres, nomme, pour une durée égale à la durée de la Société sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du Président, en qualité de Directeur Général de la Société :

Monsieur Frédéric MAUREL, né le 17 Octobre 1961 à 69300 CALUIRE, demeurant 4 Chemin du Bois 69300 CALUIRE

Conformément aux dispositions des nouveaux statuts, le Directeur Général assistera le Président dans ses fonctions. Il n'aura qu'un rôle d'auxiliaire du Président auquel il restera subordonné.

Conformément aux statuts, il aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Frédéric MAUREL, présent à la réunion, prend alors la parole, remercie le Comité de la confiance qu'il veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Directeur Général et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Monsieur Christophe SUSZYLO expose ensuite que, conformément aux dispositions des statuts de la Société, il y a lieu de nommer le Directeur Général Délégué de la Société qui l'assistera dans ses fonctions.

Il propose à cet effet au Comité la candidature de Monsieur Sylvain DOSSE.

Sur la proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité, à l'unanimité des voix de ses membres, nomme, pour une durée égale à la durée de la Société sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du Président, en qualité de Directeur Général Délégué de la Société :

Monsieur Sylvain DOSSE, né le 13 Avril 1970 à GRENOBLE, demeurant 70 Cours Jean Jaurés 38000 GRENOBLE

Conformément aux dispositions des nouveaux statuts, le Directeur Général Délégué assistera le Directeur Général et le Président dans ses fonctions. Il n'aura qu'un rôle d'auxiliaire du Président auquel il restera subordonné.

Conformément aux statuts, il aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Sylvain DOSSE, présent à la réunion, prend alors la parole, remercie le Comité de la confiance qu'il veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Directeur Général Délégué et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Comité au moins.

Un membre

Le Président